

## V. PEDAGOGY

---

### *La Réforme de l'enseignement secondaire : quelques repères et état des lieux*

#### **Historique**

La précédente réforme des études du cycle secondaire des Ecoles européennes avait eu lieu dans les années 80.

- En 2006, le Conseil européen et le Parlement européen ont adopté un cadre européen des compétences clés visant l'apprentissage à vie. Il identifie huit compétences clés dont tous les individus ont besoin pour leur épanouissement personnel et le développement à la citoyenneté active, l'inclusion sociale et à l'emploi.

Ces 8 compétences clés autour desquelles doivent s'articuler les apprentissages et le développement des Ecoles Européennes sont :

- 1 - communication dans la langue maternelle
- 2 - communication en langues étrangères
- 3 - mathématique et compétences de base en sciences et technologie
- 4 - compétence numérique
- 5 - apprendre à apprendre
- 6 - compétences sociales et civiques
- 7 - sens de l'initiative et de l'entrepreneuriat
- 8 - sensibilité et expression culturelles

#### **Principes de base de la Réforme**

Le Conseil supérieur a émis des lignes directrices à partir desquelles décliner une nouvelle offre d'organisation des enseignements :

-> Adapter l'offre d'études aux intérêts des élèves face aux exigences du monde moderne, tout en leur homogénéisant l'offre de cours dans toutes les écoles européennes et écoles agréées ;

-> Proposer des solutions pour rationaliser davantage l'offre de cours au cycle secondaire ;

-> Garantir un enseignement généraliste à tous les élèves autour des 8 compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie ;

-> Prendre en compte l'ouverture du système des écoles européennes ainsi que les recommandations des différents experts :

– rapport de l'Université de Cambridge sur le baccalauréat européen en janvier 2009,

– rapports récents des présidents du jury du baccalauréat européen,

- rapport Cavada en mai 2011.

En avril 2012, le Conseil des Gouverneurs (CG) des Ecoles européennes (EE) mettait en avant une proposition de réorganisation des études du cycle secondaire, confortée par le CG d'avril 2013, ayant pour fondement un souci de rationalisation des études, d'amélioration de la flexibilité et de l'efficacité, avec une référence particulière aux options, pour lesquelles il s'orientait largement en faveur de l'augmentation de la taille moyenne des groupes, pour des aspects financiers et la prise en charge de la question du partage des coûts entre Etats membres.

Le Conseil des gouverneurs a chargé un Groupe de travail "Organisation des études", (GT), constitué d'inspecteurs, de représentants de parents (Interparents), d'enseignants, de directeurs d'écoles, membres de la Commission européenne,... de développer et approfondir sa réflexion sur le sujet de l'enseignement aux niveaux S1-S7.

La première proposition du GT de formalisation de la Réforme du secondaire a suscité de nombreuses discussions, doutes et interrogations, puis initiatives pour porter à l'attention du Secrétariat Général les inquiétudes et objections des parents et du corps enseignant quant aux propositions avancées. Diverses actions et une pétition, à l'initiative de représentants des parents des écoles européennes bruxelloises et luxembourgeoises en novembre 2013, signée par des centaines de parents, conduisirent les instances

décisionnelles à reconsidérer leur copie et à ralentir le rythme d'implémentation des changements, prévus initialement pour la rentrée 2014-2015 pour l'ensemble des cycles.

Les parents et organes les représentant exigeaient notamment une évaluation externe de l'opportunité d'une telle réforme et de la validité de ses visées financières, en s'appuyant sur l'analyse et l'expertise objectives de professionnels de l'éducation pédagogique et financière, ainsi qu'une étude d'impact des changements envisagés afin de considérer les mesures proposées à l'aune d'une analyse contextuelle plus approfondie.

Cette demande fut prise en considération par le CG pour le cycle de S4-S7, pour lequel les propositions de changements étaient plus vastes et avec potentiellement de plus lourdes de conséquences. Un Appel d'offres fut lancé en début 2014 et remporté par l'Institute of Education, University of London (IoE) en juillet 2014.

Dans le même temps, le Conseil supérieur de décembre 2013, après analyse de la proposition du GT "organisation des études", a opté pour l'entrée en vigueur de leurs propositions légèrement amendées pour le premier cycle du secondaire, S1-S3, dès la rentrée 2014, avec pour changements majeurs : l'enseignement de la Langue III à partir de S1, la diminution de 5 à 4 périodes en Langue I, la possibilité de choix entre le Latin et les IT, enfin l'enseignement des cours de Religion et Morale en Langue II de l'élève.

### ***Les Rapports des évaluateurs externes***

->Le Rapport Initial de l'IoE, présenté en novembre 2014, s'inscrivait dans le cadre d'une réflexion globale sur l'enseignement et la pédagogie d'une part, l'approfondissement du système d'enseignement des EE et ses finalités d'autre part.

La première partie du rapport comprend une description détaillée des composantes historique et structurelle des EE, dans leurs aspects pratiques autant que spécifiques, ainsi que la littérature sur le sujet, permettant d'aborder un certain nombre de domaines fondamentaux afin de procéder à l'évaluation de l'ensemble.

La seconde partie aborde le rôle de l'enseignement et de l'apprentissage dans le domaine de l'éducation, le tout laissant une large part à la théorie de la pédagogie, la présentation d'argumentations pour et contre les pratiques scolaires contemporaines auxquelles recourent souvent les EE et qui suscitent une attention jugée comme considérable.

Les évaluateurs accordent une attention particulière aux connaissances scientifiques, mathématiques et linguistiques car ces matières sont considérées, en général comme dans les EE, comme des caractéristiques jugées particulièrement importantes du cursus scolaire et notamment pour le Baccalauréat.

Le rapport s'achève sur des questionnements liés à la manière de prendre en charge les fondements des EE et leurs objectifs, les préoccupations des acteurs du système et la traduction des principes en termes de programme éducatif.

->Le Rapport intermédiaire

La seconde mouture de l'expertise, rendue en février 2015, s'attache à la décomposition des axes fondamentaux d'un "modèle de programme scolaire adapté de manière universelle" : normes, progression, intégration des programmes d'études, ...

Les évaluateurs y explorent notamment :

- les compétences de base et le programme,
- comment réformer un programme en partant des appuis les plus sûrs,
- l'enseignement et l'enseignant au centre du système,
- les différentes pratiques en sciences et mathématiques,
- le niveau des langues dans le programme,
- le Baccalauréat européen,
- les compétences clés en communication en langue maternelle, en langues étrangères : l'essence pédagogique plutôt que financière,

l'IoE s'interroge aussi entre autres questions sur :

- les différences de notation entre les sections : biais culturels et harmonisation,
- les différences d'approche culturelle des élèves de l'enseignement et la manière dont le système éducatif doit les prendre en charge,
- les grandes difficultés des élèves de S4-S5 en Maths,
- le taux de redoublements en S5 : proposition d'un bulletin récapitulatif des évaluations utilisable par l'élève en cas de départ des EE,
- les sujets et la notation : approches culturelles des enseignants et comment augmenter le niveau d'harmonisation et possibilité d'évaluation externe,
- différence de disponibilité des choix entre grandes et petites écoles, manque de parité, donc besoin de filières avec options facultatives, permettant aux élèves de

composer un programme correspondant à leurs besoins propres plutôt que le système actuel où le programme dépend de taille de groupes, dérogations,..

Enfin, les évaluateurs proposent un schéma d'organisation globale basé sur les 8 compétences, insistent sur une nécessité de réflexion à développer et finaliser dans ce sens et non par des modifications partielles et morcelées.

Par ailleurs, l'équipe de l'IoE avance les pistes encore à creuser, telles que :

- le statut de la langue du pays hôte,
- notation et socle pour une harmonisation,
- affiner les filières pour les rendre praticables,
- équilibre entre les pratiques des Etats membres ou comment rendre le système inspirant pour les enfants, adultes de demain.
- Liaison entre les grandes et petites écoles par les nouvelles technologies ?
- Travailler à donner la même valeur à toutes orientations du Bac : différents Bac pour des élèves différents, sans jugement comparatif.

### ***Le suivi et la suite...***

Le premier rapport de l'IoE avait été accueilli avec circonspection par le GT « suivi des rapports d'évaluation externe », le trouvant trop vague et théorique, remettant en question certains fondements des programmes des EE. Ce rapport avait conduit Interparents à proposer un complément d'information pratique aux évaluateurs en livrant un document détaillé sur les pratiques du programme/cursus actuel, sa propre proposition pour le cycle S6-S7, sa propre évaluation de la première proposition de réforme et insistant sur la nécessité de répondre concrètement par des alternatives nouvelles aux questions soulevées dans l'Appel d'offres.

Le second rapport intermédiaire, à mi-chemin du contrat, a été le sujet d'analyse, de discussions détaillées et échanges de vues entre les membres du GT et leurs invités.

Bien que plus détaillé que le premier et offrant des pistes de réflexion multiples, il fut jugé globalement insatisfaisant car analysant la problématique d'une réforme de l'enseignement comme réflexion générale, sans prendre réellement en charge la demande spécifique des EE énoncée dans le cahier des charges, visant l'évaluation de la proposition du GT « réforme de l'enseignement secondaire », comme demandé :

- description des alternatives possibles
- critères utilisés pour l'évaluation
- analyse des options possibles
- recommandations.

L'opinion des différents membres, bien que reconnaissant à l'IoE le mérite d'évoquer quelques points importants, reflète la crainte d'une incompréhension des spécificités du système des EE et de propositions qui iraient vers une refonte totale des programmes, ce qui n'est pas le but de l'investigation. Les évaluateurs sont critiqués pour leur manque à l'exécution de leur mission.

Interparents souligne toutefois à leur décharge le manque initial d'information complète et centralisée pour effectuer en toute connaissance de cause cette analyse.

Un retour d'information détaillé a été envoyé aux évaluateurs par le Bureau central.

La prochaine échéance est pour au plus tard le 30 juin 2015 avec le Rapport final, suite à quoi le GT « organisation des études » reprendra ses discussions et proposera éventuellement ses amendements à la proposition de réorganisation des études.

La soumission de la proposition amendée au Conseil d'Inspection secondaire, au Comité pédagogique mixte, au Comité budgétaire et au Conseil supérieur est prévue lors de leur réunion de l'automne 2015.

L'APEEE tentera d'ici là de vous tenir informés des évolutions de ce dossier brûlant...